

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 28 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2008 autorisant l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites du concours pour le recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière**

NOR : DEVL0825080A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 28 octobre 2008, est prolongée la période d'inscription aux concours interne et externe pour le recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 28 novembre 2008 au lieu du lundi 10 novembre 2008.

*Nota.* – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « nous rejoindre », rubrique « concours », puis lien « transport, équipement, mer et environnement » ;
- sur l'intranet pour les agents du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et l'aménagement du territoire, à l'adresse : <http://intra.rh.dgpa.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :

*a)* Pour les personnes habitant en Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), auprès du centre interrégional de formation professionnelle (CIFP) de Paris (pôle recrutement-concours), 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris (téléphone : 01-44-06-16-53 ou 16-64, ou 16-54).

*b)* Pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ou d'une direction régionale de l'équipement (DRE) ou d'un centre interrégional de formation professionnelle (CIFP).

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 28 novembre 2008.

L'inscription s'effectue :

Soit par téléchargement du dossier d'inscription ou par téléinscription :

- via internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « nous rejoindre », rubrique « concours », puis lien « transport, équipement, mer et environnement » ;
- via l'intranet pour les agents du ministère à l'adresse : <http://intra.rh.dgpa.i2/> ;

Soit par lettre ou visite :

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour cet examen.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition adressée exclusivement au centre interrégional de formation professionnelle (CIFP), direction départementale de l'équipement (DDE), direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), direction régionale de l'équipement (DRE) de votre centre d'examen puisse être oblitérée à la date du vendredi 28 novembre 2008 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau ATET4 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 28 novembre 2008 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.